

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 30 mai 2023 pour le **lundi 5 juin 2023** à 20 heures.

Ordre du jour

- Présentation de l'atlas de la biodiversité porté par la CCKB
- Rapport suite à la visite accessibilité/mobilité de la commune – Par M. Yann Jondot
- Vente parcelle Plelauff
- Cimetière – devis agrandissement
- Budget assainissement – Mise en non-valeur
- Vente résidence du blavet – bornage parcelle
- Pôle Santé – Devis désamiantage
- Pôle Santé – Validation APD et coût global des travaux
- Location bureau mairie – fixation du tarif
- **Questions diverses**
 - o Repas du 11 novembre (présentiel ou non)
 - o Assistante sociale indépendante / demande prêt bureau mairie 1/2j/sem (mardi / mercredi AM)

Le Maire,
Jérôme LEJART

Réunion du 05 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

Date de la convocation : 30 mai 2023

Présents : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Daniel RÉAU - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoint, Marine CHETODEL - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN - Isabelle LE DREFF et Christian LABETOULLE.

Absents excusés : Nina CORLAY.

Secrétaire : Évelyne MINIER.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 avril 2023

2023.35 Régularisation foncière – 34 route de Pontivy Cession des parcelles B1229 et B1230

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une régularisation foncière.

En effet, Monsieur LE BRETON est propriétaire de la parcelle B1228 située 34 route de Pontivy sur la commune de Plélauff. Les parcelles B1229 et B1230 sont concomitantes à cette parcelle et font partie de cet ensemble immobilier.

En effet, les parcelles B1229 de 6 m² et B1230 de 42 m² n'ont aucun accès sur la voie publique et sont clôturées dans la propriété LE BRETON, formant un ensemble immobilier cohérent. Par ailleurs, Monsieur LE BRETON assure l'entretien de cette parcelle.



Cependant, il s'avère que les parcelles B1229 et B1230 appartiennent à la commune de Gouarec.

Compte tenu que la propriété est actuellement mise en vente par l'Office Notarial du Centre Bretagne et étant donné que ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'Assemblée de les céder lors de la vente de la propriété LE BRETON pour régulariser cette situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **décide** de céder les parcelles B 1229 et B1230 lors de la vente de la propriété LE BRETON au prix de **10 euros** le mètre carré,
- **dit** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **charge l'Office Notarial du Centre Bretagne**, situé à Rostrenen, de cette opération,
- **autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2023.36 Vente de tréfonds à La Lande de Gouarec 34 Route de Pontivy - Plélauff

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que la commune de Gouarec est propriétaire du tréfonds à la Lande de Gouarec sur la commune de Plélauff et que régulièrement les propriétaires du sol demandent à acquérir le sous-sol.

Il présente une demande d'acquisition pour une parcelle située **34 Route de Pontivy** à Plélauff, cadastrée section B n°1228 d'une contenance de **3a 03ca**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **donne** son accord pour la vente du tréfonds au prix de **2.00 € le m²**,
- **autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2023.37 Cimetière Travaux de terrassement pour agrandissement

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le cimetière est complet et qu'il est urgent de l'agrandir.

Des devis pour terrassement et empierrement ont donc été demandés :

Etp	Adresse	N° devis	€ HT	€ TTC
SARL Le Caer Lucas TP	22480 St Nicolas du Pélem	DV 183	11 468,52 €	13 762,22 €

Guegan TP	22110 Rostrenen	DV23-063	14 232,00 €	17 078,40 €
Colas	29000 Quimper	DV20220100 09-0130	18 907,60 €	22 689,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité** :

- **retient** le devis n° **DV183** de l'entreprise **SARL Le Caer Lucas TP** pour un montant HT de **11 468,52 €**,
- **autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2023.38 Budget assainissement Admission en non-valeur

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire explique que des titres de recettes sur le budget assainissement n'ont pu être recouverts par le trésorier de la commune.

A la demande du Trésor Public, après vérification que toutes les diligences nécessaires ont bien été effectuées par ses services et après le constat que ces créances sont désormais irrécouvrables, il convient aujourd'hui de les admettre en non-valeur.

Les états visés du receveur municipal faisant état de ces demandes sont annexés à cette délibération.

Le montant total de ces recettes irrécouvrables s'élève à **6 246,09 euros**.

Elles seront mandatées sur l'exercice 2023 et sur le budget assainissement :

- **imputation 6541 « créances admises en non-valeur » : 6 246,09 €**

Il est néanmoins à noter que ces admissions en non-valeur n'empêchent pas le Trésor Public de poursuivre les démarches pour récupérer ces recettes, et qu'en cas de recouvrement ultérieur, la commune pourra encaisser ces sommes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **décide** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables détaillées en annexe,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2023.39 Budget commune Décision modificative n°2

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	-----------	----------------	------------

Afin de régulariser des écritures comptables, la trésorerie demande à la commune de solder des écritures de caution. Cela concerne des cautions non remboursées à d'anciens locataires débiteurs de la commune.

Il convient donc de passer l'écriture suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

c/023 – Virement à la section d'investissement	+ 5 450,00 €
c/60612 – Energie, électricité	- 950,00 €

Recettes

c/7788 – Produits exceptionnels divers + 4 500,00 €

Section d'investissement*Dépenses*

c/165 – Dépôt et cautionnement reçus + 5 450,00 €

Recettes

c/021 – Virement de la section de fonctionnement + 5 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative ci-dessus

2023.40 Vente de la Résidence du Blavet – 9 rue Nationale Bornage parcelle n°A378

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il a été autorisé par l'Assemblée à lancer les diagnostics énergétiques et parasitaires afin d'estimer l'état énergétique du bâtiment locatif sis 9 rue Nationale.

Dans l'hypothèse où le bâtiment serait vendu, il est nécessaire de faire procéder au préalable à une division parcellaire de la parcelle n° A378 qui comprend la résidence du Blavet et la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à engager des démarches auprès d'un cabinet de géomètre afin de procéder à une division parcellaire de la parcelle cadastrée n°A378 sis 9 rue Nationale,
- **autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2023.41 Pôle Santé Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Par délibération en date du 17 janvier 2022, la commune de Gouarec a confié au cabinet d'architecture Sandrine NICOLAS et Associés, représentée par Mme NICOLAS la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'ancienne Poste en un Pôle Santé.

Le montant prévisionnel des travaux, estimé à 132 000 € et approuvé par délibération du 12 décembre 2022, est désormais porté à **166 500 €**.

Ce montant est décomposé ainsi (€ HT) :

Lot n°1 – Désamiantage	12 000,00 €
Lot n°2 – démolition – gros œuvre	21 000,00 €
Lot n°3 – Enduits – ITE	7 000,00 €
Lot n°4 – Menuiseries extérieures et intérieures	24 500,00 €
Lot n°5 – Cloisons sèches – isolations	27 000,00 €
Lot n°6 – Faux-Plafonds	8 500,00 €
Lot n°7 – Revêtement de sols – faïences	13 500,00 €

Lot n°8 – Electricité – courant faible – ventilation	13 000,00 €
Lot n°9 – Plomberie – sanitaires	9 500,00 €
Lot n°10 – Chauffage – aérothermie	15 500,00 €
Lot n°11 – Peintures extérieures et intérieures	15 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de poursuivre le projet de rénovation du futur Pôle Santé suite à la présentation de l'APD proposé par le cabinet d'architecture Sandrine NICOLAS et Associés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

2023.42 Pôle Santé Lancement de l'appel d'offres

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur Le Maire explique aux élus que dans le cadre des travaux de rénovation du futur Pôle Santé, le cabinet d'architecture Sandrine NICOLAS et Associés, en lien avec le coordinateur Santé Protection Sécurité (SPS) François SEVER et le bureau de Contrôle Technique SOCOTEC, a finalisé le dossier de consultation des entreprises. Ce dossier sera transmis par voie dématérialisée sur une plateforme spécialisée dans les marchés publics.

Compte tenu des délais imposés dans le cadre des marchés publics, le lot n°1 est retiré du marché de travaux et sera traité à part afin de gagner du temps sur les délais incompressibles.

Les travaux seront allotés de la manière suivante :

- Lot 2 – démolition – gros œuvre
- Lot 3 – Enduits – ITE
- Lot 4 – Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 5 – Cloisons sèches – isolations
- Lot 6 – Faux-Plafonds
- Lot 7 – Revêtement de sols – faïences
- Lot 8 – Electricité – courant faible – ventilation
- Lot 9 – Plomberie – sanitaires
- Lot 10 – Chauffage – aérothermie
- Lot 11 – Peintures extérieures et intérieures

Le nouvel estimatif - compte tenu du retrait du lot n°1 – désamiantage – porte le projet à **154 500 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le dossier de consultation de rénovation du futur Pôle Santé,
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en ligne de l'appel d'offres,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2023.43 Pôle Santé Lot n°1 – Désamiantage – Choix du devis

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que faisant suite au retrait du marché d'appel d'offres du lot n°1 – désamiantage, une demande de devis a été envoyée à 6 entreprises spécialisées.

A l'heure actuelle, trois devis ont été reçus :

Etp	Adresse	n° devis	€ HT	€ TTC
EIMH - Lavigne démolition	Grâces (22200)	D230857	28 983,00	34 779,60
SNT	Ploufragan (22440)	D218515	46 300,00	55 560,00

ARALIA	Beaucouze (49070) D	44 600,00	53 520,00
KYRIOS	Quessoy (22120) D0045	28 500,00	34 200,00

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **valide** le devis de l'entreprise KYRIOS n° D0045 pour un montant **HT** de **28 500 €**,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2023.44 Mairie Location d'un bureau

Voteants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
---------------	-----------	----------------	------------

L'ancienne salle informatique située à l'étage de la mairie a été rénovée récemment (peinture des murs, parquet, électricité).

Mme GAYET-METOIS Anne a sollicité la mairie pour avoir un bureau temporaire pour sa société le temps que sa propriété soit rénovée. Son entreprise GAYET-METOIS Formation-Conseil propose de la formation à destination des professionnels de pharmacie principalement.

Un bail dérogatoire sera donc signé avec l'entreprise pour une durée d'un an maximum à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il convient de fixer le loyer mensuel. Ce dernier comprendra l'eau, l'électricité, le chauffage. La ligne téléphonique et internet sera à la charge du locataire.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **fixe** le loyer mensuel facturé à l'entreprise GAYET-METOIS Formation-Conseil à **350 €**,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2023.45 Budget commune Demande de subvention exceptionnelle

Voteants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
---------------	-----------	----------------	------------

Mme Isabelle LE DREFF, membre de la famille, se retire lors de cette délibération

Madame Aziliz LE DREFF a sollicité la mairie pour obtenir une subvention financière pour l'aider à participer au championnat du monde de BMX qui se déroulera du 3 au 13 août 2023 à Glasgow (Ecosse).

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, souhaite accompagner l'excellence et accepte de lui accorder une subvention financière.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **fixe** le montant de la subvention exceptionnelle accordée à Mme LE DREFF Aziliz dans le cadre de sa participation aux championnats du monde à Glasgow à **750 €**,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu de la visite de Yann Jondot – point sur l'accessibilité et la mobilité dans la commune

Yann Jondot, ambassadeur accessibilité auprès du gouvernement et adjoint au Maire de Langoëlan, a présenté son compte-rendu après avoir visité le centre bourg en avril dernier.

Son but : faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap dans la commune. Le handicap ne concerne pas uniquement les personnes en fauteuil roulant (10-15% sur environ 12 millions de personnes) mais également les mal-voyants, les personnes âgées avec des difficultés pour marcher, etc.

Les pistes d'amélioration à petit budget :

- **Rue du Moulin** : le passage piéton entre le Lion d'Or et le Crédit Agricole – côté parking les jardinières gênent le passage des fauteuils – en face il y a une dénivellation avant de monter sur le trottoir ce qui met les personnes en fauteuil en difficulté.
 - **Proposition** : transformer la place devant l'arrêt de bus en place handicapée longue et créer un nouveau passage piéton au niveau de l'arrêt de bus.
- **Rue Nationale** : la place handicapée actuelle (face au n°9 – côté église) est extrêmement dangereuse ; non seulement elle ne permet pas une descente de véhicule en toute sécurité mais elle limite la visibilité des véhicules venant de la rue de l'Église.
 - **Proposition** : Supprimer cet emplacement pour le mettre devant la pharmacie et création d'un passage piéton pour accéder au Pôle Santé.
- **Route de Plounevez** : entre le n°4 et le n°6 un poteau électrique empêche le passage d'un fauteuil roulant sur le trottoir.
 - **Proposition** : rallonger le trottoir en supprimant une place de parking
- **Route de Plounevez** : Au niveau du passage piétons entre école et maison de retraite
 - **Proposition** : ajouter des bandes podotactiles
- **Croisement entre la route de Plounevez et la rue de Saint-Gilles** : le virage depuis la route de Plounevez (lorsque l'on arrive de Plounevez-Quintin) vers la rue de Saint-Gilles est très dangereux, les voitures ont tendance à serrer le mur et risquent de faucher des piétons.
 - **Proposition 1** : ajouter 1 ou 2 poteaux au niveau du carrefour pour obliger les voitures à prendre plus large dans le virage. Ça mettra aussi en avant le passage piétons entre les 2 poteaux.
- **Rue de Saint-Gilles** : Au niveau du passage piétons entre école et maison de retraite
 - **Proposition** : Créer un accès piéton/cycliste sur la voie de gauche et création de passages piéton pour accéder aux bâtiments sur la voie de droite. Les voitures ne pourront se garer que sur la droite.
- **Rue de l'Église** : Actuellement pas de place de parking près de l'Église ni près de la mairie
 - **Proposition 1** : Créer une place de stationnement longue au pignon de la maison située 1 rue de l'Église,
 - Ajouter une rampe pour la porte située sur le côté de l'église
 - **Proposition 2** : Créer une place de stationnement longue à l'intérieur de la cour de la mairie (portail à ouvrir chaque jour)
 - Améliorer l'accès au bas de la rampe de la mairie

Une clef USB rappelant les règles, les normes pour l'accessibilité a été déposée en mairie.

Présentation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale – CCKB par M. Alain CUPCIC et Gaby SIBERIL, chargé de projet

En 2021, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) a répondu à un projet de création d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) sur son territoire.

Ce projet a permis à la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh de mieux connaître et de valoriser son patrimoine naturel. Le projet est financé par l'Union européenne – NextGenerationEU, l'Office Français de la Biodiversité, le plan France Relance et la CCKB. L'ABI est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, des acteurs du territoire et des citoyens. Cet atlas a pour objectifs :

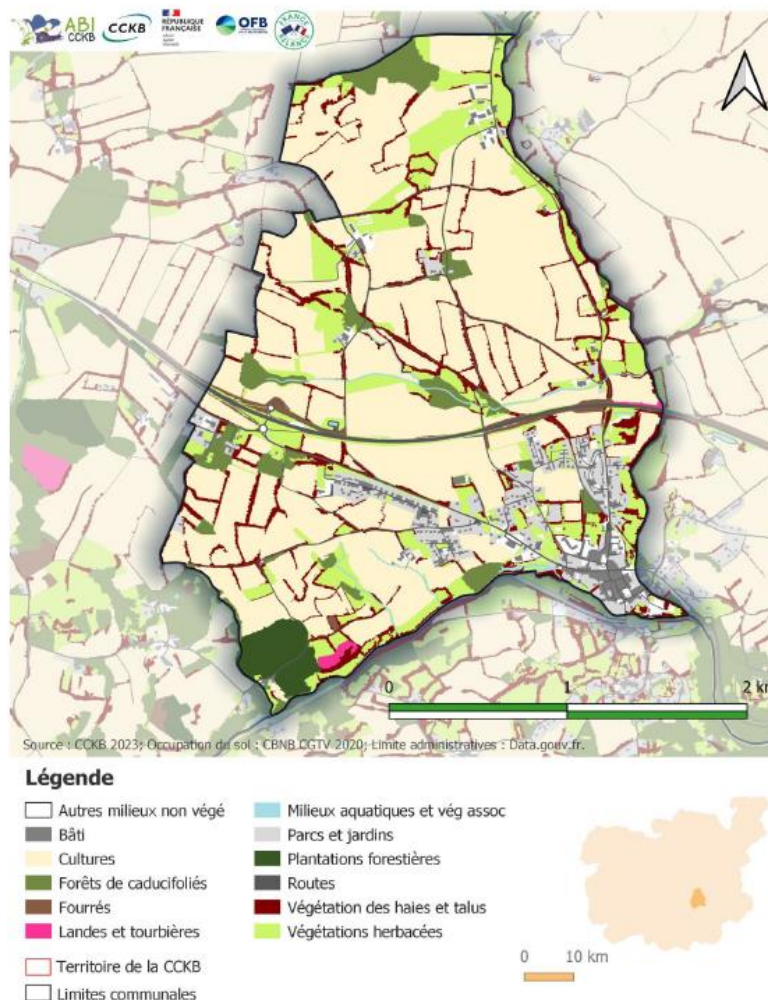
- Accroître la connaissance naturaliste du territoire ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Fédérer les habitants autour d'actions en lien avec l'environnement ;

- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales et intercommunales.

Mené à l'échelle des 23 communes sur le territoire de la CCKB, l'Atlas de la biodiversité a été bâti autour d'une implication forte de la collectivité et d'une stratégie d'animation de projet adaptée à son ampleur. Le premier choix a été d'assurer le portage et l'animation du projet d'un point de vue politique et technique. Un comité technique représenté par les services de la CCKB, un élu et un ensemble d'associations naturalistes locales et régionales a conçu et mis en œuvre l'atlas au quotidien. Le projet s'appuie ensuite sur la construction d'un réseau de partenariat efficace avec l'ensemble des structures œuvrant pour la connaissance du patrimoine naturel à l'échelle départementale, régionale ou interrégionale.

Ci-dessous un exemple de données concernant la commune de Gouarec

Occupation du sol sur le territoire de Gouarec



AIKB – Tirage au sort des gagnants du Quiz Europe à table

Monsieur Alain Cupcic a procédé au tirage au sort des gagnant du quiz Europe à table.

Les tirés au sort sont :

- Anne Guégan
- Yannick Bourgeois
- Irène Huiban

La remise des prix aura lieu le vendredi 09 juin à 18h30 dans la cour du pavillon de Rohan par Annie Lefèvre, animatrice du Relais Europe au Conseil général des Côtes d'Armor.

Référent mobilité

Monsieur Claude TAUVRY se propose d'être le référent mobilité pour la commune.

Repas du 11 novembre

Le conseil municipal décide de remettre en présentiel le repas du 11 novembre à compter de cette année.

Avenir des locaux de la communauté – point d'étape

Le mardi 11 juillet prochain en fin d'après-midi aura lieu la 2^{ème} réunion publique concernant le devenir des locaux de la communautés occupés jusqu'à la fin de l'année scolaire par le groupe scolaire collège et lycée Campostal.

Assistante sociale indépendante

Mme GUILLOU Nadine, assistante sociale indépendante demande à occuper une salle de la mairie ½ journée par semaine afin de proposer ses services aux habitants de Gouarec et des environs. Ses prestations ne supplantent pas les services de l'assistante sociale de la maison du département mais s'adressent à un profil de personnes différent. Le conseil municipal propose de la recevoir lors de la prochaine réunion afin qu'elle présente son projet.

Demande de local - orthophoniste

Une orthophoniste travaillant actuellement à l'AHB à Plouguernevel souhaite s'installer en indépendante 3,5 jours par semaine à Gouarec pour dispenser son activité. Elle est donc à la recherche de locaux. Pour le moment, il n'y en a pas de libre à Gouarec.

Kreizy Calèche

Kreizy Calèche demande à pouvoir stationner l'une de ses 2 calèches en permanence sur le site du foirail ainsi que son camion, uniquement le mercredi en période estivale. Le conseil municipal accepte sous réserve que cela soit fait en concertation avec les animations de l'été qui restent prioritaires. En contrepartie, Kreizy Calèche proposera des animations sur la commune et assurera le nettoyage induit.

Marchés de Gouarec

Depuis quelques temps, les artisans souhaitant s'installer sur l'un des marchés de la commune se trouvent confrontés à un accueil froid des "titulaires – historiques" qui ne souhaitent pas s'agrandir. Le marché fonctionne très bien le vendredi grâce notamment à ces derniers.

Toute nouvelle installation devra obtenir, au préalable, l'autorisation de la mairie.

Dates à retenir :

Réunion publique	11 juillet à 18h00 à la communauté
Inauguration camping	21 juin à 11h30
Paris Brest Paris	Du 20 au 24 août
Prochain CM	Mercredi 12 juillet 2023 à 19h00 – barbecue à prévoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est close à 23h00.

Le Maire
Jérôme LEJART

Le secrétaire de séance
Evelyne MINIER